FORMATION HYGIENE SECURITE

Rôles et responsabilités SSE des Managers

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021
Levallois-Perret (92)

125 rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET / Tél : +33 (0)1 44 01 16 38
E-mail : gpaservices@autoplasticgate.com / www.autoplasticgate.com
Siret : 437 727 274 00023 – APE 8299Z – N° TVA intra-communautaire : FR05437727274

Numéro d'enregistrement de GPA Services en tant qu'organisme de formation : 11922029692.

Objectifs :

Comprendre et maîtriser ses rôles et responsabilités en matière de santé, sécurité et environnement.
Comprendre les principes de la responsabilité civile et pénale.
Comprendre le principe de la maîtrise des risques SSE.

Contenu pédagogique :

9h00 Les bases de la SSE : de quoi parlons-nous ?
- Dangers/risques
- Accidents du travail / maladies professionnelles
- Pollutions

10h00 Le cadre règlementaire SSE.
- Le code du travail
- Le code de l'environnement

11h00 La responsabilité civile et pénale.
- Les obligations de l'employeur en matière de SSE.
- Droits et obligations du salarié et de l'employeur en matière SSE.
- Mécanismes de mise en cause et la responsabilité civile et pénale dans le contexte professionnel.

12H30 Pause Déjeuner.

13H30 L'organisation de la prévention au sein l'entreprise et le système de management SSE.
- Les familles de risques et les principales obligations qui en découlent
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques et le Document Unique
- L'analyse environnementale
- Participations et consultations des travailleurs : Le retour d'expérience et son utilisation dans l'amélioration de la prévention
- La culture sécurité
- Le système de management SSE

15h00 Illustration et exemples de situations à risque.

16h00 Synthèse et échanges sur le rôle de l'encadrement dans le management de la sécurité
- Les missions de l'encadrement en termes de SSE (rappels des missions essentielles et définition de fonction)

17h30 Fin.

Moyen(s) pédagogique(s) :
Séance de formation collective en salle.
Projection support de présentation.
Support papier pour prise de notes.

Modalité(s) de suivi et dispositif(s) d'appréciation des résultats :
Questions écrites (QCM...)
Fiche de présence.

Public visé / prérequis :
Managers de proximités, encadrants.

Objectifs à atteindre :
Comprendre et maîtriser les rôles et responsabilités en matière de santé, sécurité et environnement des managers.

Sanction de la formation :
Attestation de stage.

Durée :
1 jour de formation collective soit 7 heures

Lieu :
Levallois-Perret (92)

Date :
Jeudi 16 Septembre 2021

Tarif :
Adhérent GPA : 400€ HT/pers*
Non adhérent : 600€ HT/pers*
*Ce tarif inclut le déjeuner.

Possibilité d'intervention intra-entreprise :
Nous consulter

125 rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET / Tél : +33 (0)1 44 01 16 38
E-mail : gpaservices@autoplasticgate.com / www.autoplasticgate.com
Siret : 437 727 274 00023 – APE 8299Z – N° TVA intra-communautaire : FR05437727274
Numéro d'enregistrement de GPA Services en tant qu'organisme de formation : 11922029692.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Rôles et responsabilités SSE des Managers

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 (de 9H00 à 17H30)
125 rue Aristide Briand – LEVALLOIS-PERRET (92)

Conditions de participation
Frais d'inscription par participant :
☐ Adhérent GPA 400 € HT ☐ Non adhérent 600 € HT

ENTREPRISE :.....
ADRESSE :.....
.....
N° SIRET..... Code NAF ..... EFFECTIF : .....

Stagiaire :
Nom : ..... Prénom :.....
Fonction : .....
EMAIL : .....TEL : .....

Données de facturation :
☐ A votre société
☐ A votre organisme collecteur :

Nom :.....
Adresse :.....
.....
Téléphone : ..... Personne à contacter : .....

A nous retourner par mail gpaservices@autoplasticgate.com

Date : **Signature et cachet de l'entreprise :**

125 rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET / Tél : +33 (0)1 44 01 16 38
E-mail : gpaservices@autoplasticgate.com / www.autoplasticgate.com
Siret : 437 727 274 00023 – APE 8299Z – N° TVA intra-communautaire : FR05437727274

Numéro d'enregistrement de GPA Services en tant qu'organisme de formation : 11922029692.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Dispositions Générales

GPA Services est un organisme de formation proposant des prestations et formations inter et intra-entreprise. Ces prestations et formations sont soumises aux termes et conditions présentés dans ce document « Conditions générales de vente » (ci-après les CGV).
Ces CGV s'appliquent à toutes les offres de GPA Services. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.
Toute clause contraire formulée par le Client ne peut prévaloir sur ces CGV.

Article 2 : Conditions financières

2.1 Modalités d'inscription
L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par GPA Services d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité par le Client.
La signature du bon de commande ou l'accord sur le devis (comprenant le cachet de l'entreprise) implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

2.2 Prix
Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.
Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
Les tarifs comprennent la formation et les supports remis aux stagiaires. Ils n'incluent pas les déjeuners.
Les repas sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.
En cas de formation en intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur feront l'objet d'une facturation supplémentaire.
GPA Services se réserve le droit de modifier son prix à tout moment mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 Paiement
La facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCA qui gère les fonds de formation.
Elle doit être réglée à réception de facture. Le règlement peut être effectué par virement ou chèque bancaire à l'ordre de GPA Services.

2.4 Règlement par un OPCA
En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation.
L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à GPA Services.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par GPA Services au Client.
Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à GPA Services au premier jour de la formation, GPA Services se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.
L'OPCA ne payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

Article 3 : Conditions d'annulation

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GPA Services se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité.
GPA Services offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.
Pour toute annulation communiquée au moins 30 jours ouvrés avant la session, aucune indemnité ne sera due.
Pour toute annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session, 30% du coût de la formation sera facturé au Client.
Pour toute annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session, 70% du coût de la formation sera facturé au Client.

Article 5 : Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.
Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.